

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
 ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33
 Nombre de conseillers présents : 29
 Nombre de conseillers représentés : 2
 Nombre de conseillers ayant participé au vote : 31

L'an deux mille vingt deux, le vingt et un novembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le quinze novembre deux mille vingt deux, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Pierre CITEAU, Nicole EDOUARD, Jean-Luc BRIANCEAU, Jean-Luc RABILLARD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Sarah RENAUD, Mickael ONILLON, Sarah MICHON, Stéphanie CHIFFOLEAU, Paul MAZENS, Vincent BELLEAU, Patricia BLANCHARD, Antoine GUILLET, Sébastien HULIN, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Martial CAILLAUD, Pauline CAILLONNEAU, Isabelle CHAIGNE.

Absents donnant pouvoir : Hélène LECOMTE a donné pouvoir à Patricia BLANCHARD, Thony CHABOT a donné pouvoir à Stéphanie CHIFFOLEAU.

Absents : Odile DEGRANGE, Corinne BRAUD.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Sarah MICHON a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D2112022_05 : Budget principal : décision modificative n°2

Considérant les avis de la commission des finances intervenues les 17 octobre et 14 novembre 2022,

Monsieur Jean-Luc RABILLARD propose à l'Assemblée d'effectuer la décision modificative suivante :

- *En section de fonctionnement :* transfert de crédit du chapitre relatif aux dépenses imprévues vers le chapitre charges à caractère général afin de pouvoir faire face à l'augmentation des coûts de l'énergie et vers le chapitre relatif aux charges de personnel afin notamment de faire face à la hausse du point d'indice décidé par le gouvernement avec effet au 1^{er} juillet 2022.

	Chap.	Fonct.	Cont.	Serv.	Aut.	Art.	Op.	Libellés	DEPENSES		RECETTES	
									Diminution de Crédits	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT	022	01	AFGE	AFG	LA	022		DEPENSES IMPREVUES	75 000,00 €			
	011	020	AFGE	AFG	LA	60612		CHARGES A CARACTERE GENERAL		40 000,00 €		
	012	020	RH	APG	LA	64118		CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		35 000,00 €		
	TOTAL FONCTIONNEMENT								75 000,00 €	75 000,00 €	0,00 €	0,00 €

Une discussion s'engage sur les possibilités d'économie au niveau énergétique au regard des montants de vente de l'énergie. Monsieur Stéphane DENIS-LUTARD explique qu'une ville bretonne connectée a diminué sa facture de 40% en eau et électricité en investissant dans un système de détection instantanée des consommations dans les bâtiments publics avec un pilotage à distance. Monsieur Martial CAILLAUD indique que la SyDEV a travaillé autour du concept « Smart City » et qu'il serait intéressant de poser la question au Syndicat.

- *En section d'investissement*, l'opération 36 « Ateliers municipaux » a été budgétée lors du budget primitif à 505 000€ TTC. Le projet a ensuite été actualisé lors de la réunion du conseil municipal du 30 mai 2022. Toutefois, l'opération budgétaire relative à l'opération n'a pas pris en compte cette réactualisation et les montants de l'ensemble des marchés étant désormais connus, il est proposé d'effectuer le transfert de crédits exposé ci-dessous :

Chap.	Fonct.	Gest.	Serv.	Ant.	Art.	Op.	Libellés	DEPENSES	
								Diminution de Crédits	Augmentation de crédits
020	01	AFGE	AFG	LA	020		DEPENSES IMPREVUES	40 000,00 €	- €
23	020	BTEC	BAT	ATMA	2313	36	REHABILITATION ATELIERS MUNICIPAUX		40 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT								40 000,00 €	40 000,00 €

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la décision modificative n°2 telle qu'exposée ci-dessus et d'autorise Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir dans cette opération.

Le Maire,

Michel VALLA



La secrétaire de Séance

Sarah MICHON

Fait et délibéré à Les Achards,
 Les jour, mois et an susdits,
 Publié sur le site internet le 28/11/2022
 Au registre